



Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx
19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 12 MAI 2022

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle Sanoki à Itxassou le 12 mai 2022 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 6 mai 2022.

Président de séance : Marc BERARD

	Territoires	Présents	Excusés	Procuration à
Communauté d'Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc		
		CASCINO Maud		
		LACASSAGNE Alain		
	Sud Pays Basque	DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine		
		GOBET Amaïa		
		GOYETCHE Ramuntxo		
	Errobi			
	Nive-Adour	CIER Vianney		
		HARGUINDEGUY Jérôme		
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arño		
		HARAN Gilles		
	Amikuze	ETCHEBER Peio		
	Garazi-Baïgorry	COSCARAT Jean-Michel		
Soule Xiberoa	IRIART Jean-Pierre			
Iholdy-Ostibarre	GOITY Xalbat			
	LARRALDE André			
Pays de Bidache				
C.de communes du Seignanx	PEYNOCHE Gilles			
			DE PAREDES Xavier	
			CARRERE Bruno	BERARD Marc
			DAGUERRE Mayie	
			ELGART Xavier	
			AIME Thierry	
			LASSERRE Jean-François	
			DUFAU Isabelle	PEYNOCHE Gilles

Absents : BARETS Claude et LABEGUERIE Marc

Rappel des mesures spécifiquement allégées pour la tenue des instances pendant la crise sanitaire : conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le quorum est ramené au tiers de l'assemblée et les membres du Bureau peuvent également être porteurs de deux pouvoirs.

Date d'envoi de la convocation : 06/05/2022

Membres du Bureau en exercice : 25

Membres du Bureau présents : 16

Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 18

Décision n°2022-16 – Avis sur le projet de renouvellement d’une ZAD communautaire à vocation économique, « Izarbel II » sur la commune de Bidart

Objectif du projet :

« La ZAC Izarbel II a été créée en 2016.

Les premières études de capacité urbaine et un diagnostic environnemental préalable, réalisés sur l’année 2012, renforcées par les études pré-opérationnelles en cours en vue de la création de la ZAC Izarbel II, ont permis d’établir des principes fondateurs et d’en évaluer la faisabilité.

Le périmètre de ZAC Izarbel II s’inscrit dans la continuité de la technopole actuelle suivant un axe Nord-Sud ; sa superficie est d’environ 31.65 ha et sa délimitation s’appuie sur les lisières boisées existantes. »

Ces espaces ont donc vocation à renforcer la technopole d’Izarbel dans sa destination économique.

Notons que « la Communauté d’Agglomération Pays Basque (CAPB) a mis en place une ferme en 2021 au sein de la Technopole IZARBEL, dénommée AGRIZARBEL.

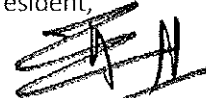
La CAPB, dans le cadre de sa politique agricole, et en particulier sa volonté d’accompagner l’installation de paysans sous toutes ses formes, met gratuitement à la disposition de l’association TREBATU les terres d’AGRIZARBEL via un prêt à usage (commodat) sur une emprise de 2.05 ha, pour 3 ans reconductibles.

Les parcelles prêtées lors de l’entrée dans les lieux sont nues, la CAPB construira un bâtiment agricole d’une surface totale 327.15 m², alimenté en eau et équipé d’évacuation eaux usées, dont l’emprunteur aura la jouissance. »

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l’unanimité des voix exprimées :

- CONSIDERE que la création de la ZAD « Izarbel II » répond aux principes qui guident le Syndicat en charge du SCoT Pays Basque et Seignaux, en matière d’anticipation foncière et de mobilisation des outils d’actions foncières les plus à même de garantir la maîtrise publique du développement à court, moyen et long termes et participe aux objectifs de mobilisation foncière en faveur du développement économique.
- SOUHAITE que ce site, par sa vocation et son emplacement, soit innovant par le modèle de développement qui y sera déployé. Pour le Syndicat, ce site doit être un espace exemplaire d’expérimentation agricole, qui place l’agriculture et l’installation de paysans en étroite cohabitation avec les autres activités économiques correspondant à la vocation de la zone.

Le Président,



Marc BERARD